



# **LE PROJET EDUCATIF TERRITORIAL**

**MARCOUSSIS  
2014-2015-2016**

Date de présentation du projet : Mai 2014  
Collectivité territoriale porteur du projet : Commune de Marcoussis  
Nom du correspondant : Marie Ange AUDO JACQUET  
Fonction : Directrice pôle enfance jeunesse  
Adresse : Hôtel de Ville 5 rue A. Dubois 91460 Marcoussis  
Téléphone : 01.64.49.64.06  
Adresse électronique : [maudo-jacquet.marcoussis@wanadoo.fr](mailto:maudo-jacquet.marcoussis@wanadoo.fr)

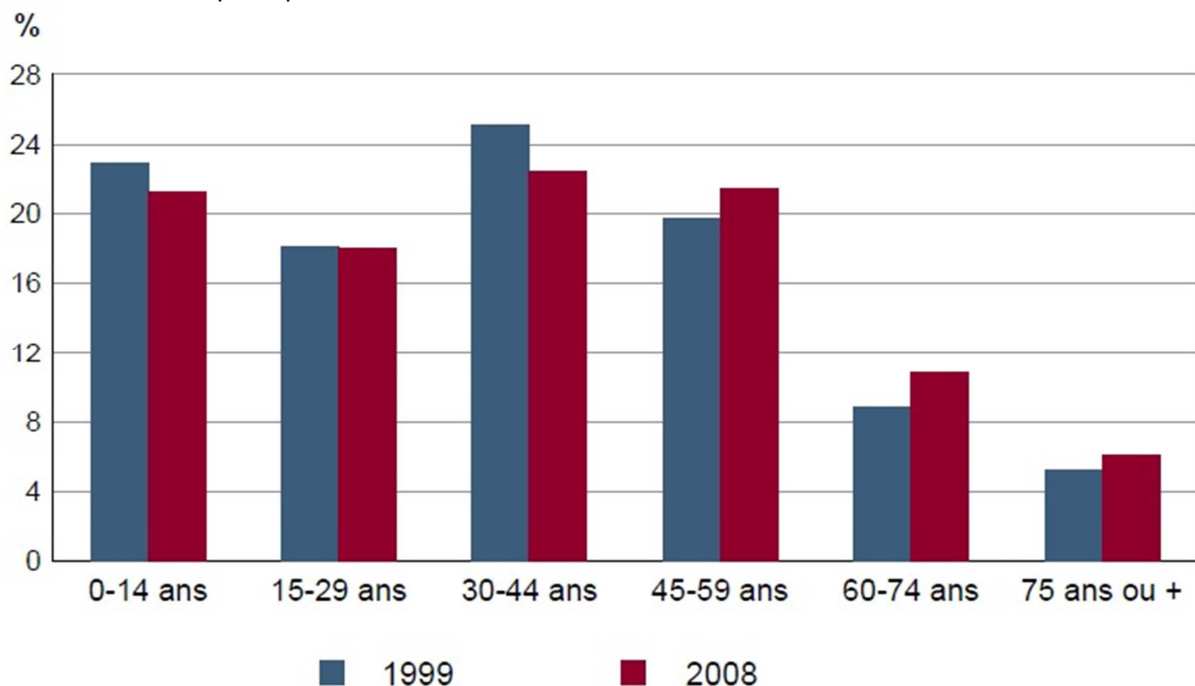
# 1. Diagnostic

## a. Présentation de la commune

La Commune de Marcoussis compte, au dernier recensement de 2011, 8018 habitants. Située au Sud de l'Île de France, elle s'étend sur près de 1700 ha. Le territoire communal s'organise autour d'entités géographiques bien définies : la vallée drainée par la Sallemouille, les coteaux boisés et les plateaux agricoles. L'urbanisation se concentre sur 21% du territoire, surtout le long de la Sallemouille. Un maillage de liaisons douces permet une circulation principale d'est en ouest sécurisée pour les piétons et cyclistes.

L'habitat est essentiellement constitué de maisons de ville traditionnelles, corps de ferme et maisons individuelles. Le logement social, représentant à ce jour 14% de l'habitat de la commune, est constitué de petites entités ne dépassant pas une quarantaine de logements chacune, réparties sur l'ensemble du territoire communal hormis la résidence de l'Étang Neuf créée dans les années 1970.

La population de Marcoussis reste jeune. Malgré tout, une tendance au vieillissement est visible depuis 1999. Cette tendance peut s'expliquer de 2 manières : l'accueil de nouveaux habitants ne permet pas de rajeunir ou de maintenir la structure actuelle de la population et/ou le renouvellement de la population est insuffisant. Par ailleurs, il faut noter la présence de 3 maisons de retraite dont une publique.



## b. Périmètre et public du PEDT :

Le PEDT s'intéressera, au moins dans un premier temps, aux enfants scolarisés dans les écoles primaires publiques. En effet, l'école Saint Joseph, école sous contrat, n'a pas souhaité mettre en place la réforme des rythmes scolaires. Les cours se tiendront toujours sur 4 jours hebdomadaires.

Ecoles	Effectifs <sup>1</sup>	
Maternelle JJR	129	290
Maternelle Etang Neuf	161	
Elementaire Acacias	270	548
Elementaire Orme	278	

Le collège Pierre Mendès France comprend 427 élèves. La zone de recrutement de ce collège est communale, excepté principalement pour la classe CHAM MAO et pratiques collectives.

Le nombre d'enfants potentiellement concernés par le PEDT initial est donc (chiffres 2013-2014) de 290 enfants en maternelle et 548 en élémentaire **soit 838 enfants**.

### c. Les atouts et contraintes du territoire

#### ❖ Les atouts de la commune :

- Une politique volontariste tournée vers l'Education : des moyens financiers et en personnels importants mis à disposition des écoles : ATSEM dans chaque classe de maternelle, Assistant Municipal d'Education dans chaque école élémentaire, intervenants musique et sports dans chaque classe, fournitures scolaires gratuites pour tous les enfants, fourniture d'un dictionnaire en début d'année scolaire pour tous les enfants inscrits en CM2 à Marcoussis, installation de 6 équipements TBI dans les écoles élémentaires (1 nouvel équipement / an) ...
- Une politique culturelle assumée pour un accès de tous à la culture : une médiathèque gratuite, une école des arts sans numerus clausus, un cinéma arts et essai, une programmation culturelle éclectique, notamment vers le jeune public...
- Un service public de qualité assumé par du personnel formé et qualifié
- Un service temps des loisirs assurant le périscolaire et l'extrascolaire préalablement à la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires avec un projet pédagogique structuré
- Des actions passerelles existantes entre les âges : des « grands » des équipements petite enfance aux « petits » du centre de loisirs (ceux qui vont entrer à l'école), des « grands » du centre de loisirs aux « petits » du service jeunesse (ceux qui sont en CM2 et les 6<sup>ème</sup>-5<sup>ème</sup>), des actions avec les personnes âgées et les enfants de la commune...
- Un patrimoine communal conséquent en termes d'équipements sportifs (2 gymnases, 3 stades avec différents terrains de sport, 7 courts de tennis découverts, 1 skate parc, 1 city stade et 1 terrain de tir à l'arc), d'équipements culturels (médiathèque, Ecole des Arts et cinéma, comme déjà cités précédemment) et de loisirs (accueil de loisirs agrandi et rénové en 2013, service jeunesse construit en 2012, parcs aménagés : parc des Célestins et parc François-Mitterrand, Bois de Bellejame ...)

---

<sup>1</sup> Effectifs septembre 2013

- Une commune riche de ses associations notamment sportives et culturelles et du partenariat avec elles (Association Historique de Marcoussis, Maison pour tous, Association de Marcoussis en faveur des Amitiés Internationales, Potagers de Marcoussis, Association Sportive de Marcoussis, Club de l'Amitié, Tennis Club de Marcoussis, Trial ...).

- Une pratique acquise d'actions transversales entre les services municipaux et le cas échéant avec les associations, l'Education Nationale...

- Un maillage de liaisons douces important

- Un personnel de restauration scolaire en nombre important réparti sur 3 sites différents au plus près des établissements scolaires, ce qui permet de préparer et de servir des repas le midi à la totalité des enfants accueillis dans les 4 écoles communales.

#### ❖ **Les contraintes du territoire**

- Une commune étendue avec des distances non négligeables entre les différents équipements

- L'absence de service municipal de transport

- La multiplicité des activités extrascolaires des enfants

- L'absence de participation active des parents, le service public étant perçu souvent comme un prestataire de service de garderie et non comme un acteur socio-éducatif

#### **d. Les actions menées sur le temps scolaire pour les écoles primaires publiques (exemple 2012-2013)**

#### ❖ **Au titre de l'action culturelle :**

##### **Sorties et visites d'expositions diverses**

- Ecole maternelle de l'Etang Neuf :

Sortie découverte du **musée du Quai de Branly** à Paris le 18 octobre 2012 pour les 2 classes de PS/MS, soit 57 enfants concernés.

Sortie au **Musée en Herbe** à Paris le 5 février 2012 pour 1 classe de GS puis le 18 mars 2013 pour 1 classe de MS/GS + 1 classe de GS, soit 79 enfants concernés.

- => Ecole élémentaire de l'Orme :

Sortie au **château de Versailles** le 18 octobre 2012 pour les classes de CM2, soit 58 enfants concernés.

- => Ecole élémentaire des Acacias :

Visite du **musée de la Préhistoire** les 13 et 15 novembre 2012 pour les classes de CE2, soit 82 enfants concernés.

Visite du **musée d'Orsay** le 16 novembre 2012 pour 2 classes de CE1 et 1 classe de CP, soit 69 enfants concernés.

**Visite guidée de Giverny** le 16 mai et le 4 juin 2013 pour 4 classes du CP au CE2, soit 105 enfants concernés.

Visite du **centre Pompidou et de l'exposition « des modernes aux contemporains »** pour 1 classe de CP et 1 classe de CE1, soit 48 enfants concernés

Visite de **l'Opéra Garnier** pour 1 classe de CE1 et 1 classe de CP le 28 juin 2013, soit 46 enfants concernés.

#### **Partenariat avec la médiathèque et le service culturel de la ville**

- **Animations diverses et variées organisées tout au long de l'année avec les écoles maternelles et élémentaires :**

**Accueil à la médiathèque** des élèves du CP au CM2 de l'école des Acacias tout au long de l'année, soit 321 élèves concernés pour environ 1 séance d'une heure tous les 2 mois environ (lectures et emprunts).

Mise en place du « **prix du livre communal** » pour les CM1 / CM2 des 2 écoles, soit un total de 205 enfants concernés.

Accueil de 4 classes de maternelle des 2 écoles durant l'année scolaire pour une animation « **valise marionnettique et théâtre d'ombres** » avec la **compagnie Daru**, soit 111 enfants concernés.

Accueil des enfants des 4 écoles pour des **expositions diverses** : exposition « Couleur Nature », exposition « Street Art », exposition « L'Eau sur le Fil », exposition « la Peau du Temps », exposition « Changer le Regard », exposition « Les Frigos hors les Murs », soit 838 élèves concernés.

- **Spectacles divers à l'attention du public des écoles maternelles et élémentaires :**

Accueil de 4 classes de CM2 des 2 écoles pour une **représentation du « Malade Imaginaire »** à la salle Jean Montaru le 19 octobre 2012, soit 107 enfants concernés.

**1 spectacle offert en fin d'année à tous les enfants des écoles maternelles et élémentaires**, par la Caisse des Ecoles, soit 1 total de 838 enfants concernés et répartis sur 4 spectacles en fonction des tranches d'âge.

A noter, les 4 spectacles ont été organisés ainsi : 2 spectacles différents directement effectués dans chacune des écoles maternelles pour les enfants les plus jeunes (« Concert de Rémi » début novembre à L'Etang Neuf puis « Nez rouge le renne de Noël » fin novembre à Jean-Jacques Rousseau) + 2 séances du même spectacle « Penelope Green et Captain' Moot volent au secours de la terre » proposées aux enfants des écoles élémentaires directement à la salle Jean Montaru

Accueil de 8 classes du CP au CM2 dans les 2 écoles (soit 298 enfants concernés) le 1<sup>er</sup> mars 2013 à la salle Jean Montaru à Marcoussis pour 1 **spectacle de danse contemporaine**.

- **Projet « école et cinéma » dans les 2 écoles élémentaires de la ville :**

Projections vidéo d'œuvres cinématographiques au cinéma de Marcoussis (salle Jean Montaru) au fil de l'année scolaire. Le projet globalise 6 séances de visionnage et d'étude de 6 œuvres programmées selon les modalités et jours suivants :

. 2 séances du film muet sonorisé « les 5 burlesques » le 12 novembre 2012 pour 12 classes du CP au CM2, soit 355 enfants concernés.

. 1 séance du film « Le cheval venu de la mer » le 12 février 2013 pour 6 classes du CE2 au CM2, soit 157 enfants concernés.

. 1 séance du film « Ponyo sur la falaise » le 12 février 2013 pour 6 classes du CP au CE1, soit 144 enfants concernés.

. 1 séance du film « Jour de fête » le 28 mai 2013 pour 6 classes du CP au CE1, soit 144 enfants concernés.

. 1 séance du film « l'argent de poche » le 28 mai 2013 pour 6 classes du CE2 au CM2, soit 157 enfants concernés.

- **Intervenants musique dans les écoles maternelles de la ville :**

2 intervenantes Dumistes employées par la ville pour la mise en place d'un projet chorale dans chacune des 2 écoles, avec une représentation par école à l'intention des parents au mois de juin restituant le travail effectué avec les enfants tout au long de l'année.

Ces interventions représentent un total de 187 heures / an pour 207 enfants des 2 écoles maternelles.

- **Intervenants musique dans les écoles élémentaires de la ville :**

1 intervenante Dumiste employée par la ville pour la mise en place de projets divers dans chacune des 2 écoles (s'épanouir avec la pratique du chant, Batucada ...) avec une représentation à l'intention des parents au mois de juin restituant le travail effectué avec les enfants tout au long de l'année.

Ces interventions représentent un total de 454 heures / an pour 550 enfants des 2 écoles élémentaires.

❖ **Au titre des sports**

- **Intervenant sports dans les écoles maternelles**

1 intervenant professionnel et diplômé employé par la ville pour l'encadrement de la gymnastique, des ateliers de motricité ou de l'initiation aux sports collectifs pour les moyennes et grandes sections des 2 écoles de la ville (soit 135 heures annuelles réparties dans les 2 écoles maternelles).

- **Intervenant sports dans les écoles élémentaires**

1 intervenant professionnel et diplômé employé par la ville en appui technique aux enseignants ou pour l'encadrement de l'initiation aux sports collectifs dans les 2 écoles de la ville (288 heures annuelles réparties dans les 2 écoles élémentaires).

- **Activité piscine pour les écoles élémentaires**

Initiation à la natation à la piscine des Ulis proposée pour les CP / CE1 de l'école des Acacias sur la moitié de l'année scolaire (16 séances d'1 heure, soit 16 heures annuelles pour 115 enfants) puis aux CP de l'école de l'Orme dans la 2<sup>nd</sup>e partie de l'année scolaire (16 séances d'1 heure, soit 16 heures annuelles pour 118 enfants). A noter, ces séances sont financées par la ville, de même que le transport en autocar pour les A/R écoles élémentaires / piscine des Ulis.

❖ **Au titre du développement durable**

- **Programme AEV « Forestiers juniors »**

Ce programme est destiné aux enfants du CP au CM1 dans les 2 écoles élémentaires (25 séances / an dans chacune des 2 écoles, soit 50 séances au total et 488 enfants concernés). Chaque séance s'adresse à une classe composée de 23 à 28 enfants.

Les interventions durent 1 heure et sont réparties tout au long de l'année. Elles se déroulent soit en classe, soit directement sur site naturel dans un des bois de la ville.

Les séances sont proposées et encadrées par les éco-animateurs de l'agence des espaces verts de la région Ile de France et permettent un travail dans la durée élaboré comme un véritable cursus d'éducation à l'environnement.

Ce programme permet aux enfants d'apprendre à respecter l'environnement et de s'approprier de façon concrète la notion d'éco-citoyenneté.

Les thèmes abordés sont divers et variés : la forêt au travers des sens, traces et indices, mammifères forestiers, 1000 feuilles et 1000 formes, savoir-vivre en forêt ... avec une séance concrète de plantation d'arbres.

- **Programme AEV « Agriculteurs juniors »**

Ce programme est destiné aux enfants du CP au CM1 dans 1 des écoles élémentaires : l'école des Acacias (25 séances / an 440 enfants concernés), selon le même schéma que le programme « Forestiers juniors ».

Chaque séance s'adresse à une classe composée de 23 à 28 enfants avec des interventions d'1 heure réparties tout au long de l'année et encadrées par les éco-animateurs de l'agence des espaces verts de la région Ile de France.

Les thèmes abordés sont multiples : c'est quoi l'agriculture ?, cultivons-nous, la ronde des légumes, le plein de vitamines, des plantes partout ... autant de sujets abordés en classe ou dans les champs de la ville pour permettre là encore aux enfants d'apprendre à respecter l'environnement et de s'approprier de façon concrète la notion d'éco-citoyenneté.

❖ **Au titre de la découverte**

**Classes transplantées**

- **Classes transplantées à la mer pour les enfants de grande section dans les 2 écoles maternelles :**

Départ durant 5 jours à Talmont Saint Hilaire en Vendée en avril 2013 pour 60 enfants de l'Etang Neuf, puis en mai pour 50 enfants de Jean-Jacques Rousseau.

Les enfants se sont vu proposer des activités aussi variées que la pêche à pied, la visite d'un vivier, des ateliers d'expérimentation sur le sable, la découverte des plages, ports et dunes environnantes ...

- **Classes transplantées à la montagne pour les enfants de CM2 de l'école des Acacias :**

Départ durant 10 jours à Pelvoux dans les Alpes en février 2013 pour 59 enfants.

Les enfants se sont vu proposer des activités telles que : ski alpin avec des moniteurs ESF, découverte du ski de fond ou de la raquette, luge ...

- **Classes transplantées au Futuroscope pour les enfants de CM2 de l'école de l'Orme :**

Départ durant 2 jours en février 2013 pour 58 enfants et découverte des différentes attractions du parc.

**Sorties diverses**

- **Ecole maternelle de l'Etang Neuf :**

. **Intervention d'un garde animateur du Conseil Général** sur 2 jours en octobre 2012 dans la forêt de Bellejame à Marcoussis pour 1 classe de PS et tous les enfants de GS, soit 82 enfants concernés.

. **Sortie à la Cité des Sciences à Paris** le 16 mai 2013 pour 3 classes (1 classe de PS + 2 classes de PS/MS, soit 86 enfants concernés.



- **Ecole maternelle Jean-Jacques Rousseau :**

- . **Intervention d'un garde animateur du Conseil Général** sur 1 jour en septembre 2012 dans la forêt de Bellejame à Marcoussis pour 1 classe de MS / GS et 1 classe de GS, soit 56 enfants concernés
- . **Sortie à la Cité des Sciences à Paris** le 4 avril 2013 pour les 1 classe de GS et 1 classe de MS / GS, soit 56 enfants concernés.
- . **Sortie à la Serre aux Papillons** le 21 mai 2013 pour 1 classe de PS et 1 classe de MS, soit 50 enfants concernés.

- **Ecole élémentaire de l'Orme :**

- . **Sortie à Blandy-les-Tours** le 15 novembre 2012 pour les classes de CM1, soit 50 enfants concernés.
- . **Sortie à la Cité des Sciences et visite de l'exposition « ombres et lumières » à Paris** le 31 mai 2013 pour les classes de CP / CE1, soit 118 enfants concernés.

- **Ecole élémentaire des Acacias :**

- . Visite de l'exposition sur les champignons à Marcoussis le 7 octobre 2012 pour 5 classes, soit 130 enfants concernés.
- . **Sortie à la Cité des Sciences à Paris** le 7 juin 2013 pour 1 classe de CE2 et 1 classe de CM1, soit 52 enfants concernés.

❖ **Au titre de la prévention**

- **Passage du permis piéton en partenariat avec la gendarmerie nationale** pour les enfants des classes de CE2 des 2 écoles élémentaires, soit 124 enfants concernés.

❖ **Au titre de la convivialité**

**Grande fête des écoles réunissant les 4 écoles publiques ainsi que le collège une fois par an, fête anilée par les bénévoles (parents, grands parents, enseignants....°**

**e. Les actions menées sur le temps périscolaire et extrascolaire**

❖ **Activités périscolaires :**

**Les activités périscolaires** ont lieu dans les 4 écoles primaires publiques de 7h30 à 8h30 (environ 125 enfants accueillis / jour en moyenne), de 11h30 à 13h30 (environ 736 enfants accueillis / jour en moyenne) et de 16h30 à 18h30 (environ 155 enfants accueillis / jour en moyenne, hors études dirigées). A ce jour, 3 accueils périscolaires sont agréés par la DCCS.

**En complément des activités périscolaires, on compte environ 7 études dirigées** organisées le soir dans chacune des 2 écoles élémentaires après la classe pour permettre aux enfants concernés de faire les devoirs (moyenne d'environ 308 enfants y participant).

- **Actions menées dans les 2 écoles maternelles :**

- Lecture de contes ou albums divers
- Ateliers d'autonomie et de psychomotricité
- Jeux de société

- Activités manuelles
  - Randonnées pédestres sur la ville (environ 1 / trimestre)
  - Organisation de grandes olympiades de jeux (1 animation avant chacune des vacances scolaires)
  - Jardinage dans le jardin des senteurs à l'école Jean-Jacques Rousseau
  - Animations thématiques ponctuelles (environ 1 / trimestre) : semaine européenne, actions sur le développement durable ou sur les grandes fêtes calendaires, journée mondiale de l'eau ...
- **Actions menées dans les 2 écoles élémentaires :**
- Lecture de contes ou albums divers et accompagnement des enfants à la médiathèque
  - Jeux de société
  - Activités manuelles et artisanales
  - Randonnées pédestres sur la ville (environ 1 / trimestre)
  - Sports collectifs divers (football, ping – pong, basket ball ...)
  - Danse (et notamment avec une équipe de “pom-pom girls”)
  - Rencontres sportives entre les 2 écoles
  - Jardinage à l'école des Acacias
  - Animations thématiques ponctuelles (environ 1 / trimestre) : semaine européenne, actions sur le développement durable ou sur les grandes fêtes calendaires, journée mondiale de l'eau ...
  - Théâtre à l'école de l'Orme
  - Informatique à l'école de l'Orme

#### ❖ **Activités extrascolaires**

La commune gère un accueil de loisirs regroupant les enfants de 3 à 10 ans, donc d'âge primaire. Cet accueil est agréé par la DCCS. Il fonctionne le mercredi ainsi que pendant toutes les vacances et accueille respectivement en moyenne 126 enfants et 70 enfants.

Un projet pédagogique a été retravaillé lors de la réouverture de l'espace dit du **Baillage** en novembre 2013. Les objectifs sont clairement définis :

- Respecter le rythme et l'individualité de chacun : structure des différents temps d'accueil (matin, midi, soir) en proposant des temps calmes et des temps plus rythmés en équilibrant les temps d'efforts et les temps de repos. Toutes les activités mises en place sont appropriées et tiennent compte des possibilités de chaque enfant, de son rythme, de sa fatigabilité...Elles sont adaptées à l'âge, à sa maturité physique et motrice, à sa maturité affective et intellectuelle dans un cadre sécurisé et sécurisant. En règle générale, aucune activité n'est imposée.

- Favoriser la socialisation des enfants : participation à la vie de groupe pour que les enfants trouvent leur place et soient sensibilisés à la vie collective, développement de la coopération entre eux et de l'esprit de bien vivre ensemble (lors des jeux, des propositions et prises de décisions communes au moment du goûter..).

- Rendre l'enfant acteur de ses loisirs, autonome et responsable : permettre à l'enfant de choisir, de développer ses capacités d'initiatives, sa curiosité et sa créativité par le biais d'activités innovantes, de prendre des responsabilités pratiques par sa participation aux différentes tâches collectives. C'est favoriser divers apprentissages par une acquisition ludique de « savoirs » et « savoir-faire » en approchant des domaines divers tels que le dessin, la peinture, la lecture...

- **Actions menées tout au long de l'année :**

- Jeux de société ou jeux divers libres dans les espaces aménagés à cet effet
- Activités manuelles et artisanales
- Randonnées pédestres, en roller ou en vélo sur la ville ou dans les environs proches
- Animations culturelles et sportives diverses en optimisant l'utilisation des infrastructures communales ... ou les partenariats établis avec les services et associations de la ville
- Sorties culturelles et ludiques diverses (visite de musées et d'expositions, spectacles, parcs de jeux, parcs zoologiques, activités dans les bases de loisirs ...)
- Animations thématiques ponctuelles: Actions sur le développement durable ou sur les grandes fêtes calendaires, journée mondiale de l'eau, olympiades de jeux, kermesses géantes, inter-centres avec les communes environnantes, chasses au trésor ...
- Passerelles avec la crèche pour les plus jeunes ou avec le service jeunesse pour les plus grands
- Organisation d'un mini-séjour de 4 jours l'été
- Organisation d'un spectacle au mois de juin à l'attention des parents
- Accompagnement des enfants à l'Ecole des Sports ainsi qu'au Jardin des Arts

## **2. L'élaboration du PEDT**

### **a. La concertation sur la réforme des rythmes scolaires**

Dès la publication de la réforme sur les rythmes scolaires, des réunions, à l'initiative de la municipalité, ont eu lieu avec d'une part les fédérations de parents d'élèves et d'autre part la totalité des enseignants. Il a été acté de reporter la mise en œuvre de la réforme à la rentrée scolaire de septembre 2014 afin de travailler plus en partenariat tant les emplois du temps que le contenu du projet éducatif territorial. Un courrier a donc été adressé au DASEN le 29 mars 2013 afin de l'informer de cette décision.

Dès septembre 2013, un comité de pilotage réunit, sous la présidence du maire :

- Le maire adjoint en charge de l'Education
- Le conseiller municipal délégué au périscolaire
- Le maire adjoint en charge de la culture
- Le conseiller municipal délégué aux sports
- Un représentant pour chacune des 4 écoles publiques primaires concernées
- Un représentant pour chacune des 3 fédérations de parents d'élèves (FCPE, PEEP, Parents Indépendants)
- Le président de l'Association Sportive de Marcoussis
- Le président du Tennis Club de Marcoussis
- La directrice des Affaires Culturelles
- Le responsable du service des sports
- La directrice du pôle enfance
- La directrice générale des services

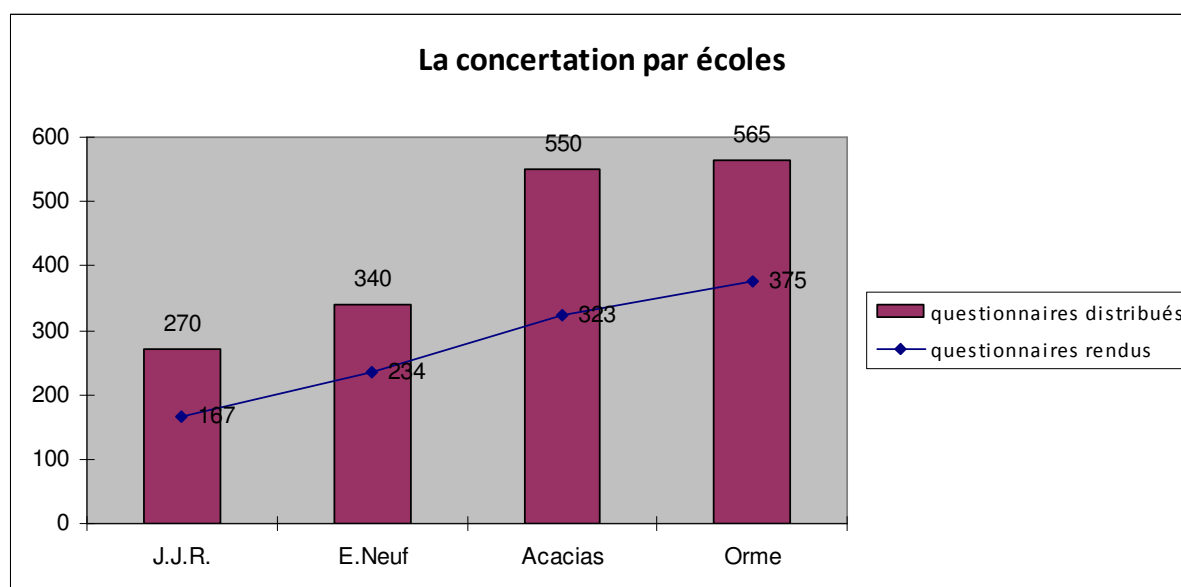
Deux groupes de travail ont été formés : un chargé de la consultation directe aux parents, un autre chargé du contenu des nouvelles activités périscolaires. L'ambition, à terme, de ce dernier groupe de travail est la rédaction partagée d'une charte des NAP intégrant tant les grands principes mis en œuvre par tous les intervenants des NAP que les conditions d'utilisation des espaces par exemple.

Une première consultation a eu lieu du 18 novembre au 6 décembre 2013. Durant cette période (le 29 novembre 2013), la FCPE a organisé une conférence débat sur ce sujet en présence de Monsieur Georges FOTINOS.

Deux questionnaires, écrits par les membres du groupe de travail réunissant tant les enseignants que les représentants des fédérations de parents d'élèves, ont été distribués :

- **à chaque parent d'élèves<sup>2</sup> (c'est-à-dire 2 par fratrie).**

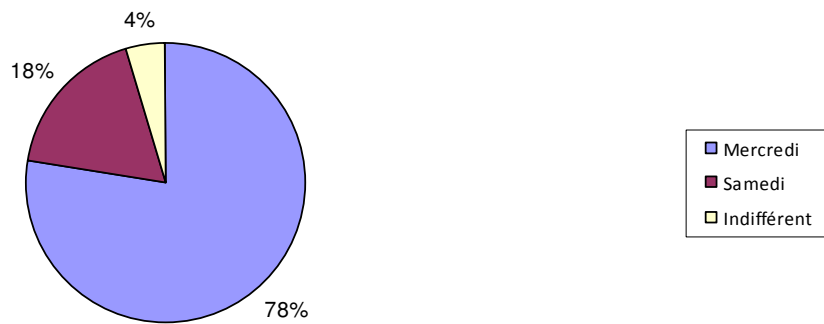
898 questionnaires ont été retournés sur près de 1500 distribués.



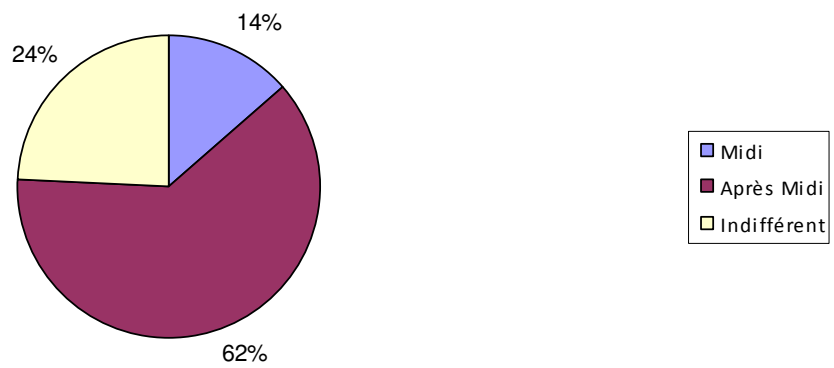
---

<sup>2</sup> Cf . annexe 1

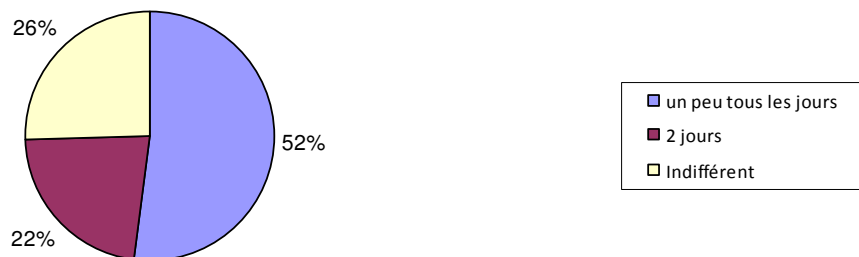
### Choix de la demi journée supplémentaire



### Choix du positionnement des nouvelles activités périscolaires

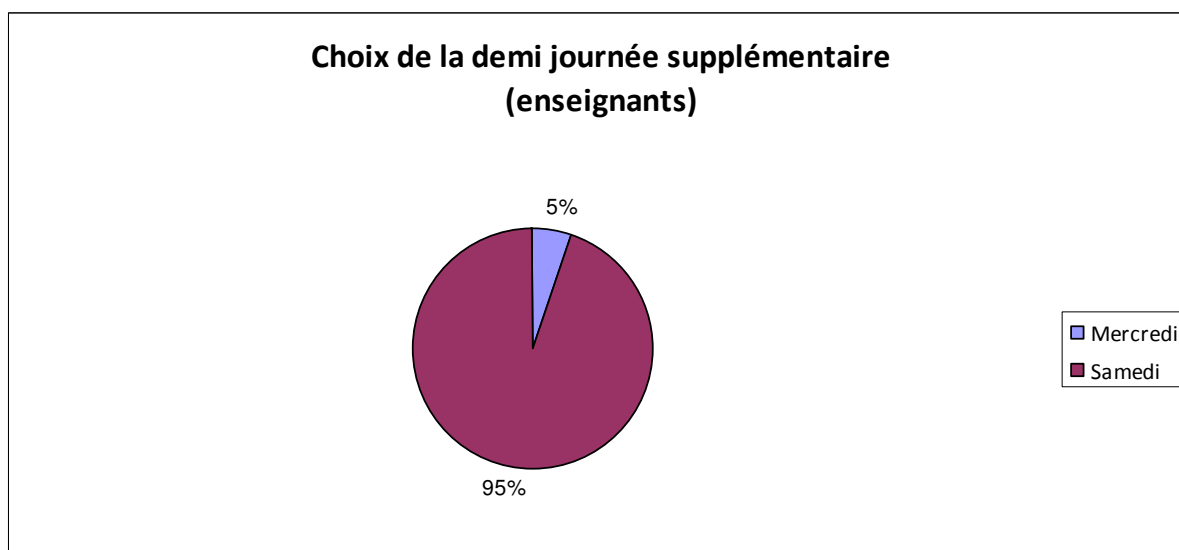
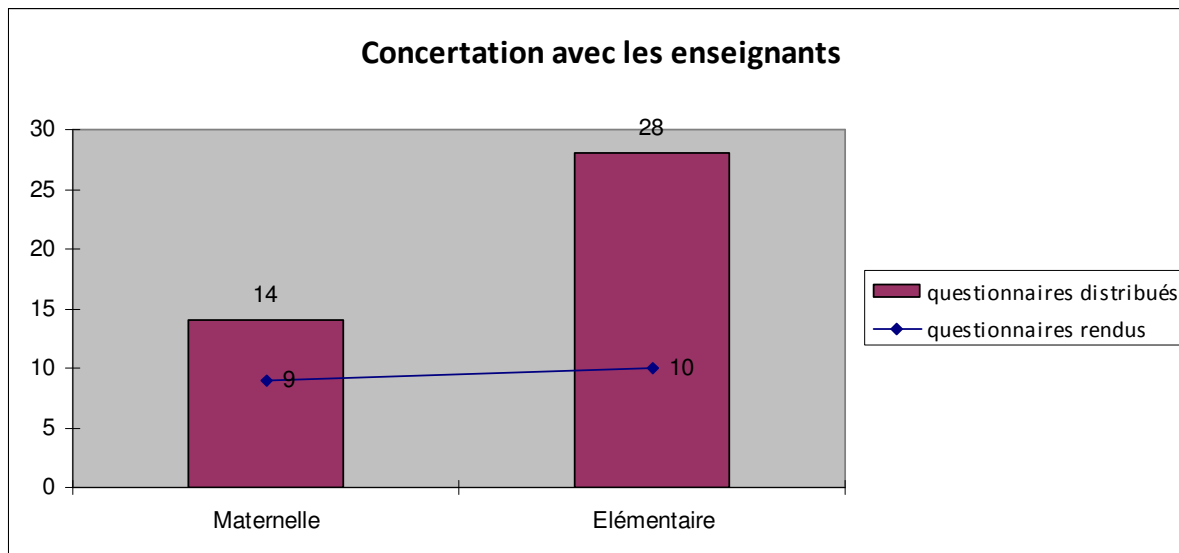


### Choix du rythme hebdomadaire des nouvelles activités périscolaires



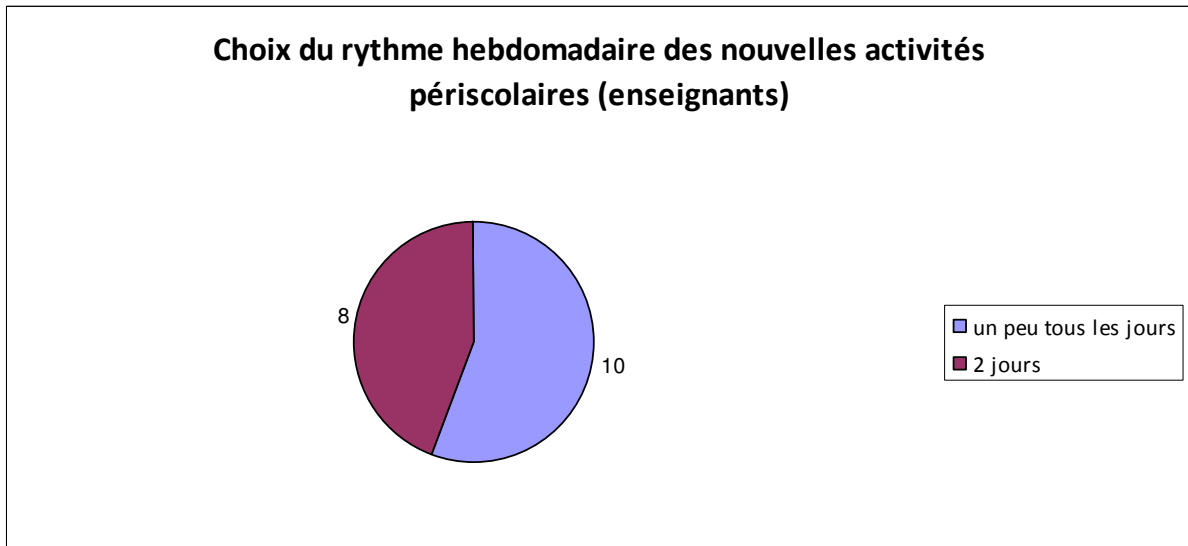
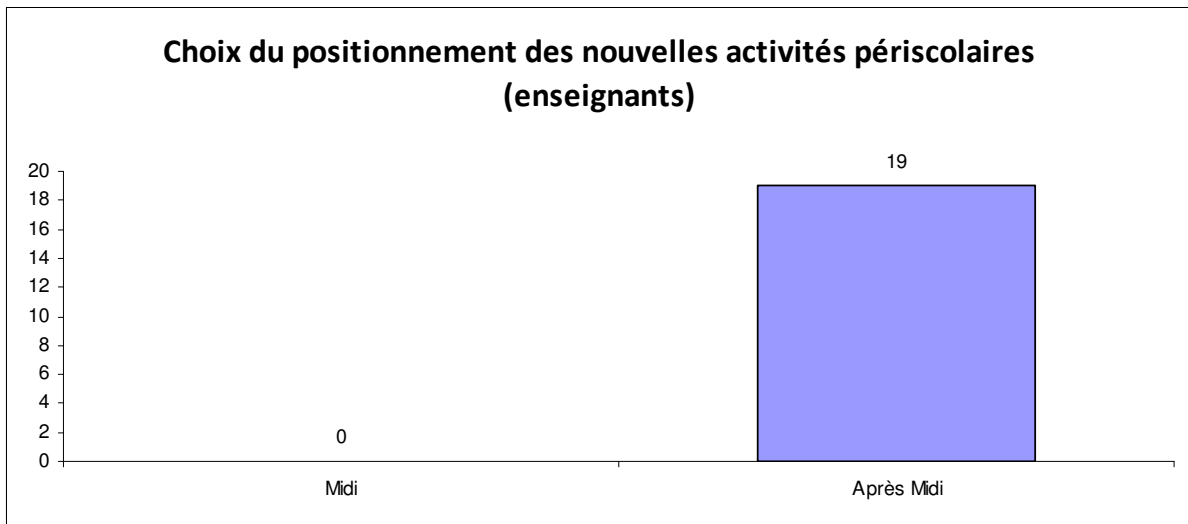
- aux enseignants<sup>3</sup> des 4 écoles primaires publiques

Seuls 19 questionnaires ont été retournés sur les 42 diffusés.



---

<sup>3</sup> CF annexe 2

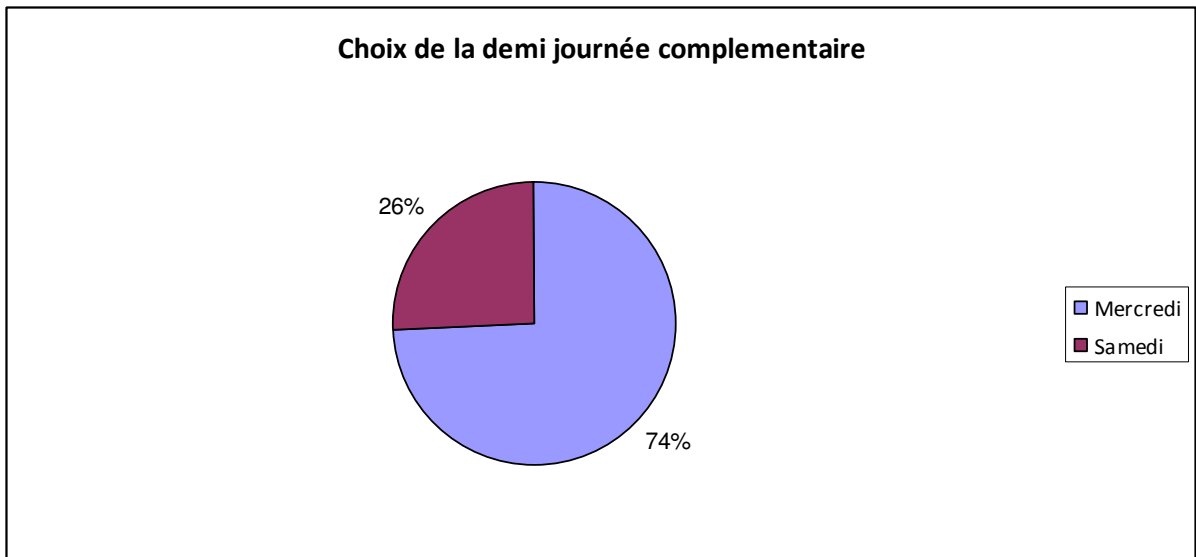


Après analyse et discussion en comité de pilotage, il a été décidé de faire trancher la question de la demi-journée complémentaire par les parents. En effet, la quasi-totalité des membres du comité de pilotage préconisait de la positionner le samedi matin, allant en cela en contradiction avec la première consultation des parents. Un « référendum » a donc été organisé du 03 au 10 avril 2014. Les tenants du mercredi et samedi matin ont rédigé, chacun en ce qui les concerne une notice explicative à destination des parents.<sup>4</sup>

790 questionnaires ont été retournés sur environ 1500 diffusés. Cela montre l'importance de la question pour les parents d'élèves.

---

<sup>4</sup> Cf. annexe 3



Le choix de la demi-journée complémentaire a donc été acté par le comité de pilotage du 10 avril 2014 ainsi que les emplois du temps.

#### b. Les emplois du temps

	Périscolaire (études, garderie)
	Temps scolaire
	Périscolaire avec repas (midi et goûter)
	NAP

#### - Ecoles maternelles

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
<b>7h30-8h30</b>					
<b>8h30-11h30</b>					
<b>11h30-13h30</b>			<b>11h30-12h30</b>		
<b>13h30-14h15</b>	<b>NAP</b>	<b>NAP</b>		<b>NAP</b>	<b>NAP</b>
<b>14h15-16h30</b>					
<b>16h30-17h00</b>					
<b>17h00-18h30</b>					



- Ecoles élémentaires

Ecole A

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h30-8h30					
8h30-11h30					
11h30-13h30			11h30-12h30		
13h30-15h					
15h-16h30	NAP			NAP	
16h30-17h					
17h-18h30					

Ecole B

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h30-8h30					
8h30-11h30					
11h30-13h30			11h30-12h30		
13h30-15h					
15h-16h30		NAP			NAP
16h30-17h					
17h-18h30					

Une dérogation sera donc demandée concernant le regroupement des NAP en 2 jours par alternance dans chacune des écoles élémentaires

### c. Les périodes concernées par le PEDT

Au regard de l'emploi du temps scolaire, le PEDT s'appliquera donc sur les périodes suivantes :

	périscolaire
	NAP
	extrascolaire

#### - En période scolaire

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h30-8h30					
11h30-12h30					
12h30-13h30					
13h30-14h15					
15h-16h30					
16h30-18h30					

#### - En période de vacances scolaires

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h30-11h30					
11h30-16h30					
16h30-18h30					

## 3. Les modalités pratiques du PEDT

### a. La durée du PEDT

La durée du PEDT est de 3 ans renouvelable. Il couvrira donc les années scolaires 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017.

Cependant, l'année 2014-2015 sera une année test. Elle permettra aux partenaires d'ajuster autant que de besoin tant les publics (élargissement éventuel au public 11-18 ans) que les horaires ou encore les axes de travail du PEDT.

### b. Le mode d'inscription aux activités proposées

Les modes d'inscription varient selon les temps de l'enfant.

#### - Périscolaire :

Un dossier de renseignement est rempli chaque année par les familles pour l'inscription des enfants à l'étude dirigée ou aux accueils périscolaires. L'inscription se fait soit de manière annuelle, soit de manière mensuelle. Les parents peuvent choisir sur cette périodicité les jours précis où les enfants fréquenteront ces accueils

Le tarif appliqué dépend du taux de participation voté en conseil municipal chaque année.

- **Extrascolaire :**

Un dossier de renseignement est rempli chaque année par les familles. Tout comme dans le cas des accueils périscolaires, l'inscription se fait soit de manière annuelle, soit de manière mensuelle. Les parents peuvent choisir sur cette périodicité les jours précis où les enfants fréquenteront ces accueils. Le tarif appliqué dépend du taux de participation voté en conseil municipal chaque année.

- **NAP :**

Un dossier de renseignement est rempli chaque année par les familles.

Le principe de la gratuité a été retenu afin de permettre un égal accès à tous les enfants aux activités d'éveil et d'initiation proposées dans le cadre des NAP.

L'inscription de tous les enfants aux NAP est automatique. Seule l'expression d'un refus explicite de la part des parents pour chaque période de 6 semaines générera la non inscription de leurs enfants aux NAP proposées par la Commune.

Les activités proposées par la commune sont réparties sous forme de cycles ou de menus sur 6 semaines (entre chaque période de vacances). Cette répartition permet de diversifier les actions et apparaît pertinente dans la démarche pédagogique qui sous-tend le PEDT. Elle permet de donner des repères aux enfants (par rapport aux intervenants, aux lieux ...) ainsi qu'un suivi pour optimiser la curiosité, l'envie « d'aller vers » et l'acquisition de nouvelles connaissances. Il s'agit de menus composés d'activités liées. L'enfant choisira un menu qui comprendra un atelier pour chaque jour de NAP (lundi-jeudi ou mardi-vendredi) sans qu'il puisse modifier son menu.

Cette répartition et la possibilité, autant que faire se peut, donnée à l'enfant de choisir un « menu » plutôt qu'un autre visent également à le rendre acteur, à le responsabiliser et à le positionner en « volontaire éclairé » de son propre parcours.

**c. L'articulation du PEDT avec les autres dispositifs**

Un long partenariat lie la commune à la CAF. Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) en cours de finalisation a pris la suite de plusieurs Contrats Temps Libre et Enfance Jeunesse. Le premier a été signé en septembre 2003.

Les objectifs du CEJ 2013-2016 rejoignent les objectifs du PEDT :

- La pérennisation et le renforcement d'actions concernant l'éveil artistique, culturel et sportif, notamment dans le cadre des NAP
- La poursuite de la formation du personnel encadrant, nécessité amplifiée par la mise en œuvre des NAP
- Le développement des actions de prévention et de citoyenneté
- L'adaptation de l'accueil de loisirs à la demande croissante de la population

Par ailleurs, la mise en œuvre de l'Agenda 21 communal intègre une dimension forte de citoyenneté et de projet intergénérationnel. Cette dimension de citoyenneté est aussi très vivante grâce au Conseil Municipal des Enfants (29 élus de CM2 et 6<sup>ème</sup>) qui existe depuis plus de 11 ans.

Enfin, le PEDT et les projets d'école doivent être en résonance.

La politique éducative existe depuis près de 20 ans. Tous les dispositifs sont donc en cohérence les uns avec les autres.

#### **d. Les ressources mobilisées pour la mise en œuvre**

Les partenaires du PEDT sont multiples. Ils peuvent être opérationnels ou fonctionnels.

Parmi les partenaires fonctionnels, on retrouve l'Inspection Académique, l'Inspection de l'Education Nationale, la CAF, la DCCS, les associations de parents d'élèves...

Les partenaires opérationnels sont ceux qui, localement, vont mettre en œuvre les actions issues du PEDT :

- Les services municipaux : le service temps des loisirs, le service des sports, le service scolaire, la direction des affaires culturelles (médiathèque, école des arts, actions culturelles, cinéma), la direction des Solidarités (pour les actions intergénérationnelles)
- Les associations sportives, culturelles, socio-culturelles et artisanales de la commune
- Tout bénévole en binôme avec des animateurs diplômés
- Les enseignants
- Les services publics (pompiers, gendarmerie...)
- Les autres partenaires tels que le prestataire de la restauration collective (ateliers cuisine ou diététique ...), le SIVOA et ADP, le comité handisport ...
- ....

La liste n'est pas exhaustive et viendra s'enrichir au gré des actions développées.

Les lieux de déclinaison des actions sont quasi essentiellement publics :

- Les gymnases
- Les terrains sportifs (stades, city park, skate park)
- L'accueil de loisirs
- Les établissements scolaires
- Le cinéma Atmosphère
- La médiathèque Léo-Ferré
- Les bois
- Les liaisons douces (chemins de randonnées)
- Les parcs publics
- ...

#### **e. La structure de pilotage**

Le comité de pilotage ayant présidé à la réflexion sur la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires est le comité de pilotage et de suivi du PEDT. Il se réunit au moins deux fois par an pour dresser le bilan de sa mise en œuvre. Des groupes de travail existent autant que de besoin sur des actions particulières.

## 4. Le contenu du PEDT

### a) Les objectifs éducatifs du PEDT

La réforme des rythmes scolaires a clairement pour objectif de faciliter les apprentissages des élèves en respectant le rythme des enfants.

Il s'agit donc de proposer un emploi du temps répondant au mieux aux besoins physiologiques et aux rythmes des enfants.

Il convient également de maintenir les actions de la commune déjà existantes à ce jour en faveur de l'Education Nationale et donc du temps scolaire (mise à disposition d'intervenants sport / musique, d'ATSEM dans toutes les classes de maternelle ou d'AME dans les écoles élémentaires, financement de projets ou de dispositifs divers : AEV, école et cinéma, natation scolaire ... comme déjà évoqué précédemment), tout en facilitant l'accès pour tous les enfants à de nouvelles activités éducatives de qualité.

Cet objectif n'a de sens que s'il s'accompagne d'une volonté marquée d'accompagner l'enfant dans tous les moments de sa journée en proposant une continuité efficace de prise en charge et d'accompagnement.

En effet, l'enfant se construit dans différents lieux (maison, école, structure scolaire et extra scolaire, associations, ville ...), sur différents temps (temps de classe, avant et après l'école, sur son temps libre ...), avec différents partenaires (parents, enseignants, agents municipaux, bénévoles ou intervenants dans les associations ...), mais aussi par les échanges avec des camarades de son âge.

Il s'agit de partager avec tous les membres de la communauté éducative, parents, enseignants, acteurs socio-éducatifs, la recherche d'une cohérence éducative.

Cela implique une cohérence des projets qu'ils soient associatifs, municipaux, d'école ou encore familiaux en vue du développement personnel de l'enfant, de sa sensibilité, de ses aptitudes physiques et intellectuelles, de son épanouissement et de son implication dans la vie collective.

Cette cohérence éducative peut alors se retrouver dans des objectifs partagés :

- La recherche de l'épanouissement de l'enfant durant tous les pans de sa vie, c'est-à-dire en tant qu'élève, usager d'un service public communal (école des arts, accueil périscolaire ou encore accueil de loisirs...), adhérent d'une association sportive... en permettant des transitions sereines et efficaces entre les différents temps, ainsi qu'en offrant un environnement matériel et humain stable.
- L'égal accès aux apprentissages nécessaires
- L'égal accès des enfants aux activités culturelles, sportives, citoyennes, socio-culturelles...
- La favorisation de l'autonomisation de l'enfant, tant dans sa vie quotidienne que dans sa dimension citoyenne (donner les clés pour pouvoir penser le monde, son rapport au monde....)

Cette cohérence éducative passe donc par l'articulation des projets de chacun des partenaires intervenant dans la vie de l'enfant.

## **b) Les axes du PEDT**

Le PEDT ne fait que reprendre et amplifier le projet municipal existant depuis plus de 20 ans.

- **Axe 1 : Favoriser la réussite scolaire :**

Il s'agit de continuer à offrir les meilleures conditions matérielles et pédagogiques aux élèves : fournitures scolaires gratuites, études dirigées pour l'accompagnement aux devoirs, équipement progressif des classes avec des TBI et mise à disposition de matériel informatique, équipement des bibliothèques scolaires, mise à disposition de personnel qualifié (AME, ATSEM, intervenants sportifs et culturels ...), politique tarifaire équitable basée sur des tarifs différenciés en fonction des revenus des familles (accès facilité aux accueils périscolaires, études ou restauration scolaire ...), accompagnement et soutien aux enfants porteurs de handicap ...

- **Axe 2 : développer les actions culturelles**

L'offre culturelle existe déjà sur le temps scolaire (intervention des DUMistes et actions culturelles) et par l'existence des structures culturelles (Ecole des Arts, médiathèque Léo Ferré, Cinéma Atmosphère, salle de spectacle Jean Montaru). Le PEDT va permettre d'amplifier les actions culturelles sur le temps extrascolaire (accueil de loisirs) et les développer sur le temps périscolaire.

Il s'agit de permettre un égal accès à tous au monde artistique et culturel. Il faut donner l'appétence de s'inscrire dans cette démarche de découverte. Les freins financiers, bien que minimisés grâce à l'application du taux de participation, disparaissent dans le cadre des NAP gratuites. Les freins sociologiques que pourraient avoir les parents seront pour partie levés par l'inscription automatique des enfants en NAP et par le principe du « menu équilibré » offert aux enfants.

- **Axe 3 : développer les activités sportives**

Là encore, une offre sportive de qualité et foisonnante existe tant sur le temps scolaire (intervention d'éducateurs sportifs) que par l'existence d'un milieu sportif associatif important (environ 1000 licenciés de moins de 18 ans, environ 30 disciplines). Le temps périscolaire et extra scolaire n'est pas en reste dans l'organisation d'activités sportives.

Malgré cette offre importante, il est nécessaire d'amplifier la sensibilisation, l'initiation aux pratiques physiques et sportives. Il s'agit là encore de donner l'appétence, de marquer une politique ambitieuse de la pratique sportive pour tous, de décloisonner les pratiques sportives (développement du sport féminin, intergénérationnel, transdisciplinaire, handisport...).

- **Axe 4 : développer la citoyenneté**

Le Conseil Municipal des Enfants existe depuis plus de 10 ans. Instance de participation et d'initiation à la citoyenneté ouverte aux enfants de CM2 et de 6<sup>ème</sup>, le CME a construit des citoyens de plein exercice. Trois d'entre eux sont déjà devenus des conseillers municipaux adultes.

Par ailleurs, les actions de lutte contre les discriminations (et notamment d'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures communales dès la petite enfance) sont au cœur de la sensibilité des professionnels de l'enfance et des élus.

La déclinaison de l'Agenda 21 dans le secteur de l'enfance et de la jeunesse participe à cette prise de conscience de la place de l'individu dans la Cité.

Il s'agit donc de mettre en place des actions qui permettent à l'enfant d'acquérir le sens de l'intérêt général, du civisme et de sa responsabilité personnelle et collective, afin qu'il prenne déjà sa place dans la société où il vit : qu'il devienne force de proposition et non simple consommateur.

Cependant, même s'il convient d'amplifier ces actions, il faut permettre aux enfants de (se) questionner pour comprendre, d'argumenter pour débattre. En permettant à l'enfant de comprendre qu'il a en lui un potentiel, une capacité de penser, d'exercer sa liberté, de raisonner et de choisir, l'école de la philosophie développe une compétence essentielle dans la vie d'une démocratie. Quant aux adultes, parents, animateurs ou instituteurs, ils intègrent les questionnements des enfants qui font écho à leurs propres questionnements. C'est une façon de partager avec eux une condition humaine commune.

- **Axe 5 : utiliser le jeu comme instrument éducatif**

Les enfants restent des enfants. Outre de nécessaires apprentissages, il convient de laisser aux enfants la capacité de jouer ou de ne rien faire au regard des adultes, de rêver, de se détendre sans être assujéti à la production d'un résultat ou sollicité par une surenchère d'activité. Ainsi, si l'activité est subordonnée à un but (parvenir à faire quelque chose), le jeu en tant que tel ne comporte aucune finalité, si ce n'est de jouer ... et donc permet de relâcher la pression certaine qui pèse sur les enfants dès leur plus jeune âge.

Il s'agit donc de proposer un temps réparateur où l'enfant peut spontanément se recentrer sur lui-même dans un cadre sécurisant. Les espaces déjà aménagés dans les écoles ou accueils de loisirs seront optimisés à ce propos avec le souci de mettre en place un environnement pensé et du matériel au potentiel transformable et adapté.

Le jeu peut se définir comme une activité :

- Libre : l'activité doit être choisie par l'enfant pour conserver son caractère ludique
- Séparée : circonscrite dans les limites d'espace et de temps
- Incertaine : l'issue n'est pas connue à l'avance
- Improductive : qui ne produit ni biens, ni richesses matérielles. Le jeu produit des richesses intellectuelles et immatérielles.
- Régulée : elle est soumise à des règles qui suspendent les lois ordinaires

Le jeu est donc une activité socialisante, d'initiation, de construction individuelle et de conscientisation du groupe, d'apprentissage de la coopération et de la solidarité.

- **Axe 6 : Développer les partenariats**

La commune de Marcoussis souhaite étendre et pérenniser cet axe inscrit depuis plusieurs années dans les pratiques avec des passerelles déjà effectives entre l'école, les services municipaux, les associations mais aussi entre les structures scolaires, périscolaires, extra scolaires et les partenaires précités.

Il s'agit de continuer à favoriser une coopération renforcée entre les acteurs déjà présents ainsi qu'avec les autres entités volontaires présentes sur le territoire. Cela implique d'apprendre à mutualiser non seulement les espaces et équipements, mais aussi les « savoir être » et « savoir faire » entre les différents partenaires socio-éducatifs, d'apprendre à uniformiser ou pour le moins à rendre complémentaires ces pratiques pour le bien-être des enfants.

Ainsi, cet objectif de partenariat acte la volonté des partenaires de se coordonner pour articuler leurs interventions au mieux pour le jeune public.

Par ailleurs, ces partenariats et donc la participation d'adultes bénévoles impliqués notamment dans la vie associative locale sur des thématiques variées (sport, culture, artisanat) favorise également le lien intergénérationnel et montrent à l'enfant l'exemple d'investissements individuels concrets dans sa ville. Il est également synonyme de brassage intergénérationnel, interculturels et inter sociaux riches puisque les enfants côtoient d'autres référents au sein de la commune en dehors des acteurs scolaires, périscolaires ou extra scolaires. Ces échanges confortent le lien social existant sur la ville et font des enfants des acteurs de la vie sociale de demain ... ce qui est, là encore, une des priorités du PEDT.

### **c) Les projets et actions du PEDT**

Les actions mises en œuvre à destination des enfants de Marcoussis sont interdépendantes les unes des autres et forment donc un projet cohérent. Activités de l'accueil de loisirs, du périscolaire, des NAP... sont tant en lien avec les projets d'école qu'avec les projets associatifs.

#### **- Sur le temps scolaire :**

Mises en œuvre par les enseignants avec l'éventuelle participation de la Commune et de certaines associations, les actions du temps scolaire sont vastes :

- Le sport : participation aux actions de l'USEP, intervenant sportif communal, initiation à la piscine
- La culture : sorties scolaires dans les lieux de culture, actions culturelles financées par la Commune ou la Caisse des Ecoles, spectacles vivants, école au cinéma, intervention des DUMIstes communaux, prix du livre
- Le jeu : utilisation d'outils ludiques comme instrument d'apprentissage (par exemple : jeux mathématiques, )
- Le numérique et les nouvelles technologies : équipement des classes en TBI et ateliers informatiques avec du matériel adéquat et en nombre suffisant
- Les actions citoyennes et le développement durable: permis piéton, actions diverses autour de la découverte et de la protection de l'environnement ou visant les objectifs de l'Agenda 21, programme agriculteurs et forestiers juniors
- Classes transplantées pour permettre aux enfants 1 départ en séjour minimum durant la scolarité en primaire

#### **- Sur le temps périscolaire**

Mises en œuvre par les animateurs sur le temps du matin, de la pause méridienne et du soir, les actions du temps périscolaire se distinguent des NAP par leur organisation (choix des enfants), le personnel (uniquement personnel de l'animation), leur durée...

- Le sport : essentiellement football, basket ball
- La culture : arts plastiques, lecture, musique...



- La citoyenneté : actions sur les déchets, l'eau... déclinant les objectifs de l'Agenda 21
- Le jeu : jeux de société, individuels ou collectifs, animations thématiques (kermesses, rencontres inter-écoles ...)
- Initiation à l'environnement : jardinage, randonnées pédestres de découverte des bois, parcs et chemins aménagés ...

A noter : les études dirigées sont maintenues de 16H00 à 18H en parallèle des activités périscolaires dans les écoles élémentaires.

- **Sur le temps des NAP**

Ce nouveau temps, à la croisée des temps scolaire, périscolaire et extra scolaire, doit permettre de développer des actions et des projets qui seraient difficiles à mettre en place dans les autres temps. Les notions de découverte et de plaisir (sans exigence de résultat) sont au cœur des priorités. La diversité des thèmes proposés favorisera l'éveil de la curiosité et l'ouverture d'esprit des enfants.

Gérées par des professionnels, en lien ou non avec des bénévoles, elles sont circonscrites dans leur durée. Quant aux espaces de leur déroulement, une attention toute particulière sera apportée à bien différencier les usages d'un même lieu (notamment les salles de classe).

Il est donc important que les partenaires élaborent une charte d'usage qui reprendra tant la question des locaux que celles des transitions entre les différents temps (scolaire et périscolaire). Cette charte devra prendre en compte le nécessaire repère des enfants dans l'espace et dans le temps ainsi que leur sécurité.

Une différence est obligatoirement opérée entre les activités proposées aux enfants de maternelle et ceux d'élémentaire. Les activités offertes aux enfants de moins de 6 ans seront obligatoirement douces. Néanmoins, elles seront toutes en rapport avec l'âge, l'aptitude et les compétences de chaque enfant.

Il s'agira également de mener les NAP en gardant en tête le fait qu'il faille rendre les enfants « perméables aux savoirs », une fois remis aux enseignants en temps scolaire. Il conviendra donc de rester vigilant à la remise au calme avant le retour en classe ... et notamment de réfléchir à des actions de relaxation permettant l'apaisement des enfants pour une réceptivité optimale ensuite aux apprentissages. Dans cette lignée, la question de la sieste des plus jeunes est également une de nos préoccupations importantes : les meilleures conditions possibles seront recherchées pour que les enfants puissent se reposer et aborder le temps scolaire de l'après-midi en étant disponibles.

- Le sport : initiation aux pratiques sportives sur le modèle de l'école des sports préexistante avec la participation des sections sportives et des éducateurs sportifs communaux. Il s'agit d'élaborer un parcours de découverte multiactivités.
- Le Vivre bien : Outre les activités tournant autour de la découverte et de l'écoute de son corps (détente et relaxation ...), il s'agira de promouvoir la santé et le bien être des enfants et de les sensibiliser aux bonnes habitudes alimentaires (ateliers en partenariat avec le prestataire de restauration collective), aux vertus d'un sommeil de qualité, du « bien bouger » ... Des actions seront aussi menées sur les dangers du numérique ou sur les thématiques de « violence » à l'école ...

- La culture : outre des activités prises en charge par des animateurs spécialisés, des actions seront gérées par les enseignants artistiques de l'Ecole des Arts communale. Il s'agira aussi de bénéficier de la médiathèque (livres, dvd, musique, expositions, conférences...) ... ou d'amener les enfants vers des « ateliers scientifiques ou d'expérimentation » ...
- La citoyenneté : mise en place d'actions déclinables liées à l'Agenda 21 notamment au développement durable et à l'intergénérationnel, création d'une école de la Philosophie dès l'école maternelle. Philosopher, c'est questionner, réfléchir à une question, dialoguer, confronter des idées. Il n'y a pas une philosophie pour les enfants et une pour les adultes. Il n'y a que La philosophie. Un programme sera construit de manière cohérente, adaptée et évolutive afin de répondre à 3 objectifs : faire découvrir le plaisir de penser, s'intéresser au langage et aux idées d'autrui (en clair dialoguer), aborder des questions universelles qui sont aussi celles des enfants
- Le jeu : de société, d'initiation scientifique ou linguistique, de plateau, collaboratif... le jeu dans sa pratique ou dans la construction du jeu lui-même...
- **Sur le temps extrascolaire :**
  - Le sport : dans le cadre de jeux d'extérieur notamment, utilisation de l'espace sportif de proximité du parc François-Mitterrand, randonnées pédestres ou à vélo, sorties dans les bases de loisirs ou à la patinoire ...
  - La culture : spectacle vivant, cinéma, actions culturelles en lien avec les spectacles, ateliers avec l'Ecole des Arts...
  - La citoyenneté : actions liées à l'Agenda 21, en lien avec le Conseil Municipal des Enfants, Aéroports de Paris (actions de solidarité internationale...), projets intergénérationnels
  - Le jeu : jeux divers tels qu'indiqués dans le chapitre précédent, sorties diverses dans les parcs de jeux ou parcs d'attraction, organisation de kermesses, accès non limités aux espaces aménagés dans les établissements scolaires ou ALSH ...
  - Projets particuliers : mini-séjour hors commune ou journée à la mer en été notamment pour permettre le départ des enfants ne partant pas en vacances, organisation de spectacles par les enfants pour les parents, décloisonnement des tranches d'âge ...

#### **d) L'évaluation du PEDT**

Les objectifs et les axes de travail sont précis. Ils doivent être appréciés par des indicateurs d'évaluation à soumettre annuellement au comité de pilotage. Il s'agit de mesurer l'avancée de nos actions, de se donner des repères pour agir, poursuivre, améliorer ce qui est proposé, voire procéder éventuellement à des ajustements.

Ces indicateurs doivent ainsi permettre d'apprécier l'impact de la mise en œuvre du PEDT à différents niveaux :

- Réussite éducative des enfants et en complément de l'évaluation des acquis des élèves dans le cadre scolaire : meilleure implication des enfants dans les apprentissages, concentration et écoute des élèves améliorées ...

- Coordination entre les différents acteurs : implication des associations et nombre de partenaires, fréquence des réunions entre les acteurs et des comités de suivi, temps effectifs de concertation, satisfaction des usagers sur l'organisation mise en place ...
- Qualité du développement personnel de l'enfant : évolution des comportements sociaux et civiques des enfants, meilleure capacité des élèves à vivre et travailler ensemble, enfants plus calmes et plus à l'écoute d'eux-mêmes et des autres, mixité sociale et intergénérationnelle effective
- Efficacité et pertinence de l'offre éducative ::satisfaction des enfants, satisfaction des parents sur la continuité éducative recherchée, bonne couverture des différents temps de l'enfant par des activités variées, pertinence des activités mises en place par rapport aux objectifs d'offre diversifiée, mixité sociale et intergénérationnelle effective, mise en place effective de la sieste et de la relaxation notamment pour les plus jeunes, coût des dépenses et impact financier sur le budget du service ...

et de façon plus spécifique :

- Actions culturelles : nombre d'enfants fréquentant les structures culturelles (médiathèque, Ecole des Arts), évolution de ce nombre au fil des années, nombre d'enfants fréquentant les actions culturelles qui leur sont spécifiquement adressées (cinéma, spectacle, exposition), satisfaction des enfants, satisfaction des parents ...
- Actions sportives : nombre d'enfants étant licenciés dans un club sportif, nombre d'enfants fréquentant les initiations sportives familiales mises en œuvre par le service des sports communal, évolution du nombre de licenciés (notamment sur les publics de plus de 11 ans) satisfaction des enfants, satisfaction des parents ...
- Actions citoyennes : nombre de candidats au conseil municipal des enfants et son évolution, évaluation du gaspillage (repas, eau...), implication des enfants dans le cadre des activités en lien avec l'Agenda 21, nombre des enfants impliqués dans les actions intergénérationnelles, nombre d'actions menées avec des publics de générations différentes et nombre d'enfants concernés, satisfaction des enfants, satisfaction des parents ...
- Actions «Vivre bien» : nombre d'actions menées, nombre des enfants impliqués, satisfaction des enfants, satisfaction des parents ...
-

Liste des annexes :

- Annexe 1 : Questionnaire distribué aux parents des 4 écoles primaires lors de la 1ère consultation du 18 novembre au 6 décembre 2013
- Annexe 2 : Questionnaire distribué aux enseignants des 4 écoles primaires lors de la 1ère consultation du 18 novembre au 6 décembre 2013
- Annexe 3 : « Référendum + notes explicatives concernant le choix du mercredi ou du samedi comme ½ journée supplémentaire » organisé du 03 au 10 avril 2014.